



Litige avec la vente d'un cheval

Par **mephistomauvis**, le **26/01/2009** à **22:26**

Bonjour.

En novembre 2005, un ami (Monsieur R.) est en difficulté pour s'occuper de ses chevaux. Je propose donc de m'occuper de certains d'entre eux. Je loue donc une pâture, et paye les soins vétérinaire, de maréchalerie, et autres nécessaires aux bons soins de ces chevaux. Depuis peu, la relation avec Monsieur R. s'est détériorée fortement, il ne supporte pas d'aller s'occuper de ses chevaux occasionnellement lorsque je n'en ai pas la possibilité (hospitalisation, extras ponctuels, etc.)

Me liant d'affection avec l'un des chevaux, je propose à cet ami un contrat de vente, qu'il accepte. Le contrat m'engageait à payer la somme de 50€ par mois, jusqu'à atteindre la somme de 1800€, le prix de l'équidé.

Aujourd'hui, j'ai réussi à contacté Monsieur R. et il s'est énervé, à menacé de déchirer le contrat. (la clause d'annulation du contrat de vente stipulait le remboursement de la somme déjà versée)

Par ailleurs, celui-ci entrepose dans mon sous-sol tout un tas d'affaires, depuis l'été 2005.

Mes questions sont les suivantes. Est-il possible de forcer la vente, sachant que je peux lui verser l'intégralité de la somme restante due dès maintenant? Sachant que par ailleurs, il n'a jamais versé la moindre somme d'argent pour l'entretien de ses chevaux (ou vraiment très occasionnellement). Peut-on également l'obliger à rembourser le prix que m'ont coutés ses chevaux en entretien durant plus de trois ans? (témoignages, factures, etc. à l'appuie.)

Je vous remercie.

Cordialement

A. Clément.